

**RE-INTRODUCTION DES POISSONS EN VOIE D'EXTINCTION DANS LEURS HABITATS NATURELS DANS LE NORD-EST DE
MADAGASCAR**

RECONSTITUTION DE LA POPULATION DE « *PARATILAPIA POLLENI* »
PAR LA REPRODUCTION EN CAPTIVITE ET REINTRODUCTION DES ALEVINS DANS LES PRINCIPALES RIVIERES DE LA REGION
SAVA

**Proposition de projet soumise
par une association de pisciculteur du district d'Andapa
en collaboration avec des chercheurs
Avril 2008**

Résumé du projet

La proposition présente un projet de réintroduction des poissons, notamment de l'espèce très menacée Paratitapia Polleni dans leurs habitats naturels dans la région d'Andapa dans le NE de Madagascar. Le projet poursuit ainsi certaines activités de l'association des pisciculteurs, le promoteur, et valorise leurs acquis.

Le nouveau projet poursuit deux objectifs principaux : la réintroduction des populations de poissons dans leur habitat naturel, assurant en même temps la sensibilisation de la population à l'exploitation rationnelle et soutenue de l'espèce afin d'éviter son extinction.

Le projet identifiera d'abord les habitats des paratilapias et l'état des menaces par des inventaires des rivières et élaborera ensuite en concertation avec des partenaires locaux un scénario de réintroductions, qui comprendra la reproduction en captivité et le processus de déversement des alevins.

Dans les zones prioritaires, des activités de sensibilisation et d'éducation commenceront immédiatement, suivies par le lancement du processus de transfert de compétences aux communautés locales.

Afin de pérenniser les acquis, le projet appuiera la création des associations des amis des paratilapias et d'une union d'associations villageoises, qui pourront continuer certaines activités après la fin du projet.

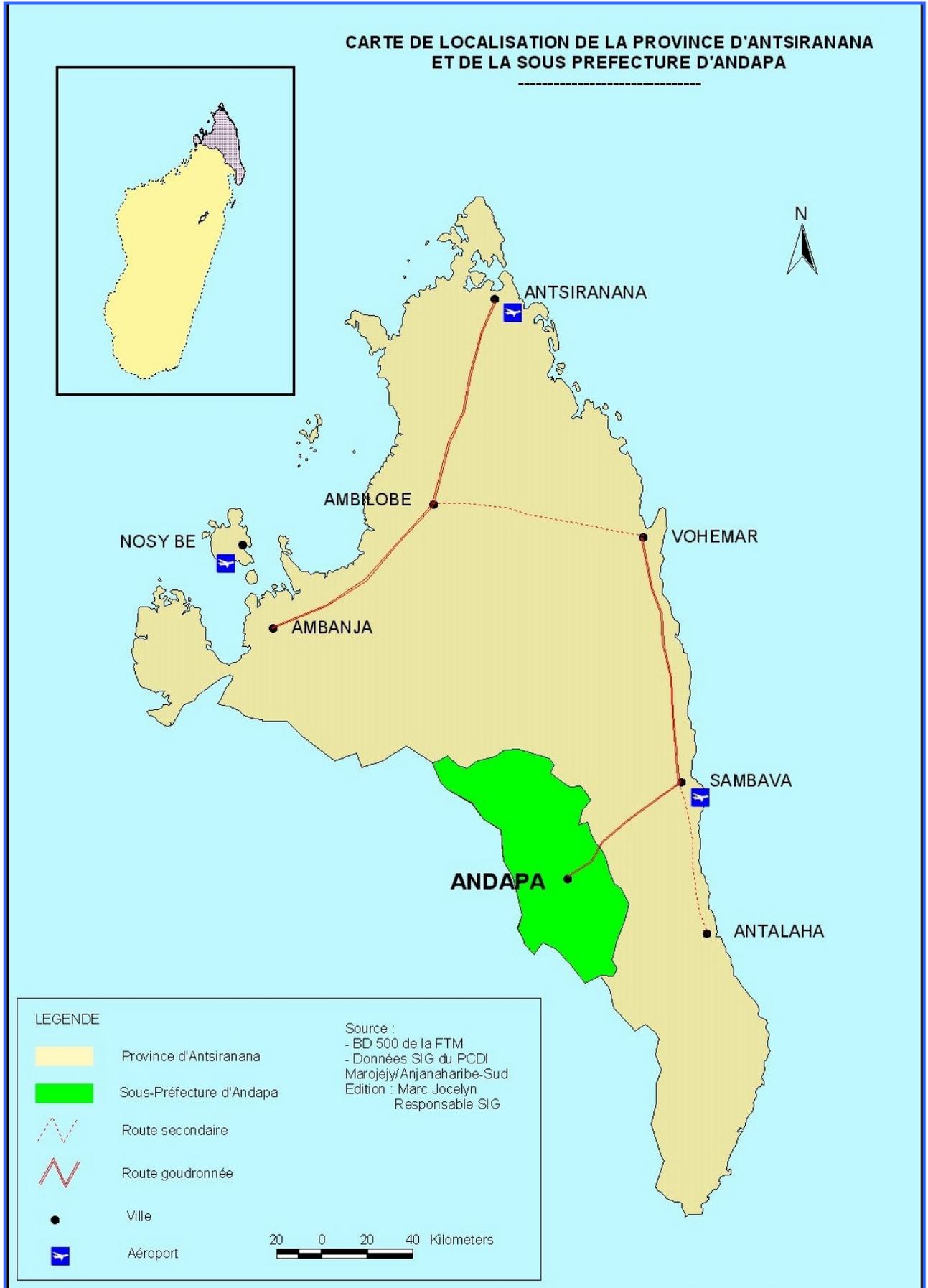
Nous espérons ainsi contribuer à la conservation d'une espèce de poissons qui était jadis la fierté de la région.

Le projet sera mis en œuvre par l'association « des pisciculteurs d'Andapa » avec une équipe permanente légère de 07 personnes composée d'un chef de projet, d'un financier, des quatre techniciens en pisciculture et des quatre animateurs.

Le projet travaillera en collaboration avec les différents projets de conservation de la nature présente dans la région ainsi qu'avec un réseau de partenaires régionaux (service régional de la pêche).

Le Projet est conçu pour une durée de quatre ans, avec un budget total d'environ 170.000 Euros.

1. Zone d'intervention du projet



Les paratilapias et leurs habitats

Selon P. de RHAM et JC. NOURISSAT. (2002), la région d'Andapa, possédait une richesse spécifique en communautés de poissons et tient une place importante en biodiversité de Madagascar.

Cependant, les communautés de poissons de la région d'Andapa, plus particulièrement les paratilapias, est menacée, voire même en voie de disparition. Cette menace d'extinction est due, d'une part, aux pressions anthropiques comme la pêche excessive et irrationnelle, et d'autre part, à l'introduction des espèces à reproduction rapide comme les tilapias, les fibatas..... Les paratilapias connus par un lent processus de reproduction sont devenus vulnérables.

Certains chercheurs pensent que la diminution voire l'inexistence actuelle de la population des paratilapias dans les rivières qui jadis en étaient très peuplés, est également due au changement progressif de la qualité de leurs habitats à cause de la dégradation de l'environnement terrestre. Mais, cette hypothèse n'est pas encore prouvée.

Il est par contre prouvé que la pêche excessive pratiquée par la population locale sans tenir compte du processus de reproduction lent de cette espèce, a fortement contribué à la diminution de la population des paratilapias dans cette région.

Il est évident que pour assurer la conservation de cette espèce et des autres poissons menacés, il faut d'un côté améliorer les connaissances par la population locale du processus de reproduction de l'espèce et de l'autre lutter contre la pêche excessive et les autres facteurs qui contribuent à la disparition de cette espèce et à la dégradation de leurs habitats.

Ainsi des inventaires approfondis des rivières autres fois habitats de l'espèce seront indispensables pour pouvoir définir l'objectif principal de production des alevins pour la réintroduction des espèces. Il est fortement à éviter d'introduire l'espèce dans les rivières où on ne l'a jamais observé.

Une meilleure connaissance des habitats permettra ensuite de cibler les activités de gestion durable, qui pourraient comprendre des campagnes d'Information-Education-Communication aux populations des villages originaires des pressions pour qu'ils auront souci d'assurer durablement l'exploitation de l'espèce, de gestion rationnelle de la pêche.

Les acquis d'Andapa en pisciculture

De 1993 – 1997, l'union européenne a financé un projet d'appui à la rizipisciculture. Les acquis de la population locale en matière de pisciculture après le départ de ce projet reste. Les groupements que le projet a mis en place reste toujours très dynamique.

Malgré ces acquis, la sensibilisation et appui donné étaient concentrés à l'espèce à rapide taux de grossissement comme le « *carpe royal* ». Ceci a, d'une façon indirecte, contribué à la lente disparition de l'espèce des paratilapias, car l'introduction des carpes a aidé l'oubli par la population locale l'existence d'une espèce qui est, par contre, mieux que les carpes.

Néanmoins, les acquis techniques de la population locale restent et constituent un atout important à la réalisation du présent projet.

2. OBJECTIFS

Finalité : Conserver les populations de poisson (*Paratilapias Polleni*) de la région, à travers la reproduction en captivité et réintroduction des alevins dans leurs habitats naturels, en partenariat avec les chercheurs et les communautés locales.

Objectifs spécifiques et résultats attendus :

1- Meilleure connaissance sur leurs habitats et du niveau de menace sur les paratilapias

- Inventaire des habitats des paratilapias dans la région ;
- Identification des menaces et de leurs impacts sur les paratilapias ainsi que sur leurs habitats

2- Communautés locales conscientisées et éduquées concernant les menaces et la protection des paratilapias.

- Des actions de sensibilisation, d'exposition, de projection, de concours sur des thèmes se rapportant aux paratilapias sont réalisées ;
- Des histoires, des reportages et des livres concernant les paratilapias sont produits et diffusés à la population à tous les niveaux.

3- Les paratilapias sont réintroduits dans leurs habitats naturels.

- Des étangs de reproduction des paratilapias sont en place et opérationnels ;
- Des matériels nécessaires à la réalisation de la reproduction et de réintroduction des paratilapias sont disponibles ;
- Des appuis donnés aux villageois pour la reproduction en captivité des alevins des paratilapias;

4- Les mécanismes de pérennisation des acquis du projet sont en place

- Un réseau d'amis des paratilapias est créé et une union régionale des amis du paratilapias est établie ;
- Un manuel de gestion et de conservation des paratilapias ainsi que de leurs habitats est élaboré et diffusé à toutes les parties concernées ;
- Une cellule technique locale d'appui aux différents intervenants est mise en place et fonctionnelle.

3. ACTIVITES PROPOSEES ET MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Le présent projet est conçu pour une période de quatre ans mais dans sa mise en œuvre opérationnelle il est divisé en deux phases annuelles. En dehors de l'information, conscientisation et éducation, la poursuite des activités pour les années successives est basée sur l'évaluation positive des résultats obtenus pendant les années précédentes.

La première année, le Projet va mettre en œuvre les moyens mis à sa disposition pour atteindre les deux derniers objectifs. Ainsi à la fin de la première année, toutes les communautés concernées ainsi que les autorités sont informées et sensibilisées des objectifs du projet, un document sur les inventaires des habitats naturels et sur les populations existantes des paratilapias sont disponibles, les menaces et ses impacts sur les sont connus, les partenaires du projet sont identifiés, et un document cartographié, relatif aux habitats est élaboré et validé.

A partir de la deuxième année, le projet mettra en œuvre les activités prévues pour les trois derniers objectifs. Ils s'agit de commencer le processus de sensibilisation de la population locale, d'identification et de mise en place des élevages en captivité en vue production des alevins et de mise en place d'un mécanisme de pérennisation des activités entreprises. Ces activités étant des activités continues, vont se poursuivre jusqu'à la fin du projet de manière à assurer le changement de la perception et de comportement de la population vis-à-vis de la nécessité de conservation de l'espèce.

Et à la fin de la quatrième année, toutes les habitats potentiels des paratilapias dans la région ont fait objet d'une réintroduction des alevins.

Objectif spécifique 1 : Meilleure connaissance sur leurs habitats et du niveau de menace sur les paratilapias

Activité 1.1 : Procéder à l'inventaire des habitats et des populations de paratilapias existantes, dont ressortiront les informations nécessaires sur la répartition spatiale des différentes espèces, leur densité ainsi que les caractéristiques écologiques de leurs habitats.

Activité 1.2 : Identifier les menaces et leurs impacts sur les paratilapias ainsi que sur leurs habitats à travers une MARP appuyée par des enquêtes et des prospections sur terrain (causes, auteurs, fréquence, impacts sur les espèces).

Objectif spécifique 2 : Communautés locales conscientisées et éduquées concernant les menaces et la protection des paratilapias.

Activité 2.1 : Mener une campagne d'information sensibilisation auprès des communautés et autorités sur les objectifs du Projet. Cette activité identifiera et impliquera les futurs acteurs de la conservation des paratilapias et en même temps, elle garantira la collaboration de ces derniers et une autorité morale à leur égard.

Activité 2.2: En collaboration avec les services de l'Enseignement, les services de l'Environnement et des Eaux et Forêts et des média et associations locales, élaborer et mettre en œuvre des activités d'éducation et de sensibilisation destinées aux enfants des communautés riveraines des zones d'intervention. En effet, les enfants seront les premières cibles car ils sont plus accessibles aux nouvelles idées et aux activités à la fois éducatives et récréatives.

Objectif spécifique 3 : Les paratilapias sont réintroduits dans leurs habitats naturels.

Activité 3.1 : Acquérir les matériels nécessaires à la réalisation de la reproduction et de réintroduction des paratilapias (des bacs à alevins avec aérateur, véhicule, moto....);

Activité 3.2 : Mettre en place des étangs de reproduction des paratilapias;

Activité 3.3 : Produire des alevins et les déverser dans leurs habitats naturels.;

Objectif spécifique 4 : Les mécanismes de pérennisation des acquis du projet sont en place

Activité 1.1: Appuyer et renforcer les associations locales en techniques socio organisationnelles et en techniques et sur la biologie des paratilapias, afin que celles-ci puissent assurer, d'une manière pérenne, la mise en œuvre des activités. Le Projet incitera et appuiera également la création d'une union régionale des associations de gestion, afin de faciliter leurs échanges d'expériences et leur accès aux fonds extérieurs.

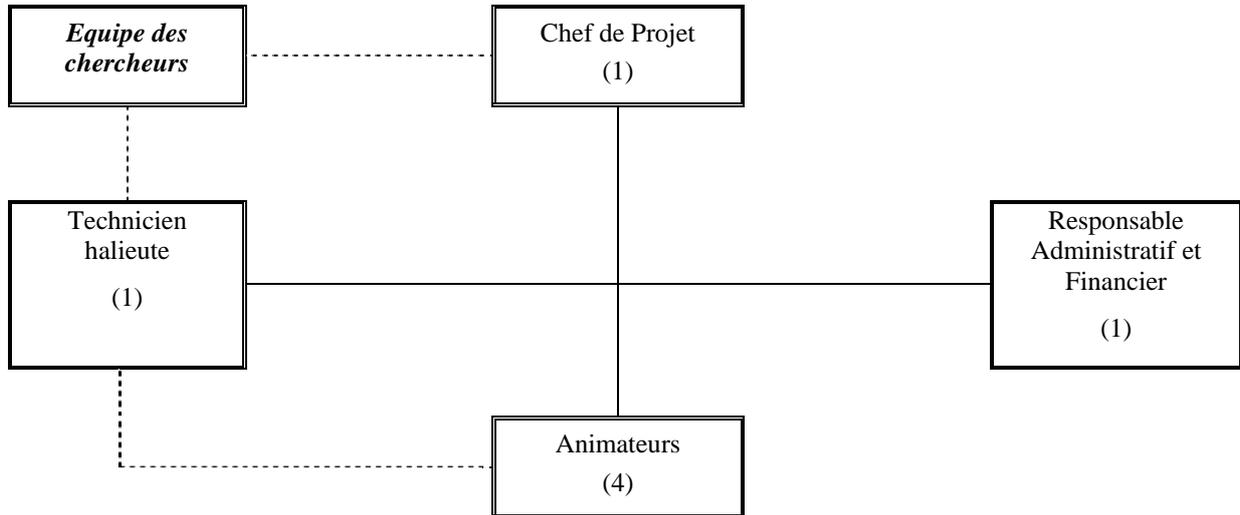
Activité 4.2: Inciter et appuyer la création d'un réseau d'amis des paratilapias, qui regroupera les associations et individus oeuvrant pour la protection des paratilapias au niveau régional, national et international pour assurer la continuité des actions entreprises et leur financement.

Activité 4.3: Créer et renforcer la capacité d'une cellule technique locale (par exemple au sein des amis des paratilapias), qui poursuivra certaines activités après le Projet.

5. STRUCTURE DE MISE EN OEUVRE

Le projet sera mis en œuvre par une équipe permanente légère de 07 personnes composées d'un chef de projet, d'un financier, d'un technicien halieute et des quatre animateurs. Le technicien halieute sera responsable de l'encadrement des quatre animateurs qui résideront dans les villages cibles et qui assure la gestion des stations piscicoles de reproduction.

La composition de l'équipe et la structure de l'organigramme de l'équipe de projet se présentent comme suit :



Appui technique

Supervision
directe

6. PARTENARIAT DE MISE EN OEUVRE

Le projet sera mis en œuvre en partenariat avec des chercheurs, spécialisés en faune aquatiques. Etant donné que l'espèce faisant objet du présent recherche est ne voie de disparition, il est absolument nécessaire de faire une étude approfondie des comportements et des modes de reproduction de l'espèce avant leurs réintroduction dans le milieu naturel. Les résultats des études faites par les chercheurs serviront d'outils de travail pour l'équipe du projet en matière de sensibilisation de la population et de transfert de compétence aux acteurs locaux après le projet.

La présente proposition est ouverte à tous les chercheurs intéressés par la recherche sur le comportement et le mode de reproduction de l'espèce en question. Une station piscicole, qui est déjà opérationnelle actuellement, sera mise à la disposition des chercheurs pour la réalisation des activités de recherche.

7. LES RESSOURCES FINANCIERES NECESSAIRES

| N° | Désignation | Unité | Quantité | P. Unitaire | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 |
|---|--------------------------|-------|----------|-------------|--------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Personnel (charges sociales, salaires, coûts recrutement...) | | | | | | | | |
| 01 | Chef de projet | HM | 12 | 1.000.000 | 12.000.000 | 12.000.000 | 12.000.000 | 12.000.000 |
| 02 | Financier | HM | 12 | 800.000 | 9.600.000 | 9.600.000 | 9.600.000 | 9.600.000 |
| 03 | Technicien | HM | 12 | 800.000 | 9.600.000 | 9.600.000 | 9.600.000 | 9.600.000 |
| 04 | Animateur | HM | 48 | 19.200.000 | 19.200.000 | 19.200.000 | 19.200.000 | 19.200.000 |
| Sous total | | | | | 50.400.000 | 50.400.000 | 50.400.000 | 50.400.000 |
| Investissement | | | | | | | | |
| 01 | Bacs avec aérateur | U | 08 | 2.000.000 | 16.000.000 | 0 | 0 | 0 |
| 02 | Moto | U | 01 | 4.000.000 | 4.000.000 | 0 | 0 | 0 |
| 03 | Matériels de pêche | Lot | 01 | 4.000.000 | 4.000.000 | 0 | 0 | 0 |
| 04 | Matériels de bureau | Lot | 03 | 3.000.000 | 9.000.000 | 0 | 0 | 0 |
| 05 | Matériels informatiques | Lot | 03 | 4.000.000 | 12.000.000 | 0 | 0 | 0 |
| Sous total 2 | | | | | 45.000.000 | 0 | 0 | 0 |
| Coût des activités | | | | | | | | |
| 01 | Activité de l'objectif 1 | Fft | 01 | 7.000.000 | 7.000.000 | 0 | 0 | 0 |
| 02 | Activité de l'objectif 2 | Fft | 01 | 3.000.000 | 3.000.000 | 3.000.000 | 3.000.000 | 3.000.000 |
| 03 | Activité de l'objectif 3 | Fft | 01 | Regressif | 70.000.000 | 10.000.000 | 10.000.000 | 10.000.000 |
| 04 | Activité de l'objectif 4 | Fft | 01 | 0 | 0 | 0 | 0 | 12.000.000 |
| Sous total 3 | | | | | 80.000.000 | 13.000.000 | 13.000.000 | 25.000.000 |
| Fonctionnement | | | | | | | | |
| 01 | Fonctionnement bureau | Fft | 01 | 4.000.000 | 4.000.000 | 4.000.000 | 4.000.000 | 4.000.000 |
| 02 | Fonctionnement moto | Fft | 01 | 2.000.000 | 2.000.000 | 2.000.000 | 2.000.000 | 2.000.000 |
| Sous total 4 | | | | | 6.000.000 | 6.000.000 | 6.000.000 | 6.000.000 |
| Total général | | | | | 181.400.000 | 98.400.000 | 69.400.000 | 81.400.000 |

Total = 430.600.000 Ariary (soit environ 170.000 euros)